



Programme international
d'éducation au
développement durable

Organiser l'élection des éco-délégués dans mon établissement scolaire

La circulaire de rentrée du 10 juillet 2020 rend obligatoire l'élection des éco-délégués dans toutes les classes de collège et de lycée, et l'encourage en CM1 et CM2. Les éco-délégués sont élus parallèlement aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités, soit avant la fin de la 7^e semaine.

OBJECTIFS

- Sensibiliser au rôle d'éco-délégué ;
- Sensibiliser aux enjeux du développement durable ;
- Impliquer les élèves dans un processus d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ;
- Susciter l'implication de tous dans la mise en œuvre de la transition écologique au sein de l'établissement.

DÉROULEMENT

Étape 1 : Définir et communiquer le calendrier d'élection des éco-délégués

Semaines 1-2

À l'oral et par voie d'affichage, il vous faut informer les élèves du calendrier de l'élection des éco-délégués. Cette communication peut se faire conjointement à celle relative à l'élection des délégués de classe.

Il peut être utile de réaliser également un affichage reprenant les informations principales sur les différentes fonctions et instances de représentation dans l'établissement.

Il est obligatoire d'élire un éco-délégué par classe mais vous pouvez décider au sein de votre établissement d'élire pour chaque classe deux éco-délégués (binôme fille-garçon), ou encore un titulaire et un suppléant.

Étape 2 : Expliquer aux élèves le rôle d'éco-délégué

Semaines 3-4

Cette étape peut prendre diverses formes et avoir lieu dans différents cadres, lors d'une heure de vie de classe dédiée ou lors d'un temps collectif, par exemple une réunion d'informations un midi.

L'organisation de l'élection des éco-délégués est une bonne occasion de sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable. Ce préalable à la réalisation de l'élection leur permet de disposer de l'information nécessaire pour élire ou être élu à la fonction d'éco-délégué.



10 min

1. Demandez aux élèves s'ils connaissent le terme de développement durable et comment ils le définissent. Notez au tableau les principales idées puis expliquez ce qu'est le développement durable.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Vous pouvez vous appuyer sur cette ressource de l'ADEME pour expliquer la notion de développement durable : <https://www.mtaterre.fr/dossiers/le-developpement-durable/cest-quoi-le-developpement-durable>.



10 min

2. Demandez aux élèves s'ils ont déjà entendu parler des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030. Notez au tableau les principales idées puis expliquez ce que sont les Objectifs de développement durable (ODD). Mettez l'accent sur le fait que ce cadre mondial nous invite à agir tous, chacun à son niveau, en faveur du développement durable.

Le 25 septembre 2015, les 193 pays de l'ONU ont adopté à l'unanimité la proposition contenant les 17 ODD appelée Agenda 2030. Les ODD sont entrés en vigueur en janvier 2016 et sont à appliquer jusqu'en 2030.

L'Agenda 2030 décrit l'horizon idéal pour 2030. Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Ils constituent une série d'objectifs, cibles et indicateurs universels sur lesquels les États membres de l'ONU se sont engagés pour 15 ans. Chacun, État, entreprises, collectivités, associations, particuliers, etc. a un rôle à jouer pour atteindre les ODD.

Vous pouvez vous appuyer sur le site internet de l'Agenda 2030 en France www.agenda-2030.fr/ et celui de l'ONU www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/.



20 min

3. Expliquez aux élèves que l'élection d'éco-délégués doit permettre d'agir, au sein de l'établissement, en faveur du développement durable et demandez-leur quelles sont donc, d'après eux, les missions d'un éco-délégué. Recueillez leurs idées puis présentez-leur les principales missions de l'éco-délégué.

Vous pouvez pour cela vous appuyer sur le guide de l'ADEME destiné aux éco-délégués du collège (adapté également aux lycéens), consultable ici : www.mtaterre.fr/dossiers/dossier-eco-delegue/la-boite-outils.

Vous pouvez demander à des éco-délégués élus les années précédentes d'expliquer eux-mêmes leurs missions et ce qu'ils ont fait en tant qu'éco-délégués. Vous pouvez aussi diffuser aux élèves une vidéo présentant des actions des éco-délégués, par exemple celle du Collège Gérard Philipe à Massy : www.youtube.com/watch?v=UPbHMZ_DtZI.



15 min

4. Expliquez aux élèves la suite du processus d'élection et répondez à leurs éventuelles questions.

Étape 3 : Accompagner les candidatures

Semaines 5-6

Proposez aux élèves candidats de réaliser une affiche en format A3 et de l'accrocher dans un espace dédié, visible de tous.

Vous pouvez leur fournir une trame type, par exemple :

1. Pourquoi je veux être éco-délégué ;
2. Mes qualités pour être éco-délégué ;
3. Mes idées et projets pour agir pour le développement durable dans ma classe et mon établissement.

Étape 4 : Organiser le vote

Semaines 6-7

Avant la réalisation de l'élection, rappelez rapidement à la classe les missions de l'éco-délégué. Demandez à chaque candidat de présenter ses motivations et qualités pour être éco-délégué et ses idées pour agir en faveur du développement durable dans la classe et dans l'établissement.

Affichez la liste des candidats au tableau et distribuez un bulletin par élève. Expliquez les consignes pour le déroulement du vote. L'élection est réalisée au scrutin uninominal à deux tours, tous les élèves étant électeurs et éligibles.



Étape 5 : Donner aux éco-délégués élus les moyens d'agir

Tout au long de l'année

Une fois les éco-délégués élus, il est indispensable de leur donner les moyens de remplir leurs missions. Pour cela vous pouvez mettre en place dans l'établissement un comité regroupant les éco-délégués qui se réunira à intervalles réguliers pour proposer des idées d'actions puis les mettre en œuvre.

Vous pouvez également proposer une formation dédiée pour les éco-délégués. À ce titre, vous pouvez par exemple vous aider du site www.eco-delegues.fr qui propose plusieurs formations à destination des adultes ou directement des élèves.

Si votre établissement n'est pas encore engagé dans une **démarche de développement durable** vous pouvez vous appuyer sur les éco-délégués, leurs idées et leur motivation pour vous lancer.

De nombreuses ressources sont disponibles pour vous accompagner :

- Le **programme et label international Eco-Ecole** vous propose des ressources et un accompagnement gratuit pour mettre en œuvre dans votre établissement des actions en faveur du développement durable. Plus d'informations sur : www.eco-ecole.org.
- Les référents académiques pour l'éducation au développement durable peuvent vous informer et vous guider sur la labellisation **E3D** (École/Établissement en démarche de développement durable).

Pensez à proposer d'autres espaces d'implication pour les élèves qui ne sont pas éco-délégués mais ont eux-aussi envie de s'investir pour le développement durable. Vous pouvez par exemple créer un club développement durable ou proposer à différentes classes de participer à la mise en œuvre de certaines activités.

Pages du Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports sur les éco-délégués :

- www.education.gouv.fr/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable-10835 ;
- www.education.gouv.fr/les-representants-des-eleves-au-college-et-au-lycee-7514.